

N° 2025-014

**SUBVENTION DETR-DSIL 2025
CONSTRUCTION DE GARAGES ET LOCAUX
POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle que la Communes Les Versants d'Aime (CoVA) est compétente en matière de collecte des déchets des ménages et assimilés.

Dans le cadre de l'amélioration constante de ce service et afin d'optimiser la gestion foncière de la collectivité, il a été validé le projet de construction de garages et locaux pour le service de collecte des déchets, dans le prolongement de l'ancienne UIOM au Praz de Valezan, sur la commune de La Plagne-Tarentaise.

Cette implantation permet de mutualiser l'usage de la cour Est, déjà fonctionnelle pour le quai de transfert et de limiter l'impact d'une construction nouvelle sur le site. De plus cette réutilisation de la halle existante crée une cohérence d'usage avec les vestiaires du service déchets déjà fonctionnel sur le site dans les anciens locaux de l'UIOM.

Ainsi, les locaux auparavant occupés au lieu-dit La Grangette, peuvent être libérés au profit de la commune de La Plagne-Tarentaise.

Ce projet semble être éligible à la DETR-DSIL 2025, catégorie 1.6 Transition écologique – Economie circulaire.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat pour le financement des travaux jusqu'à 80%.

Le coût global de l'opération s'élève à 1 684 408,67€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Lot n°1 : soutènements (parois clouées)	200 000€	ETAT DETR-DSIL 2025 (80%)	1 347 526,94€
Lot n°2 : terrassements - VRD - aménagements extérieurs	218 316,30 €		
Lot n°3 : terrassements - gros œuvre - dallage	531 756,13 €		
Lot n°4 : charpente métallique - couverture bac acier - bardage métallique - façade polycarbonate	344 570,74 €		
Lot n°5 : serrurerie - menuiseries extérieures aluminium - vitrerie	68 387,50 €		
Lot n°6 : courants forts - courants faibles	50 688,00 €	Autofinancement CoVA - fonds propres (20%)	336 881,73€
Lot n°7 : plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation	106 892,00 €		
Lot n°8 : portes sectionnelles	85 938,00 €		
Lot n°9 : équipements cuve fuel - distributeur gasoil - station ad blue	27 860,00 €		
Lot n° 10 : peintures intérieures - faux-plafonds - carrelage	50 000,00 €		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	1 684 408,67 €	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	1 684 408,67 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet de construction de garages et locaux pour le service de collecte des déchets,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 684 408,67 € HT,

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître la participation financière de 1 347 526,94€ de l'Etat et l'autofinancement de 336 881,73€ de la CoVA,

DEMANDE à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 1 347 526,94€ pour la réalisation de cette opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPCI,

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.


FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE JARENTHAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX